

1,801; Saskatchewan 870; Alberta 1,438; Colombie-Britannique 169; Canada 22,033. b) Zones spéciales à l'extérieur des régions désignées (i) 1,354, dont (ii) 218 en Ontario, 528 en Saskatchewan et 608 en Alberta. c) Versements préliminaires globaux (i) \$4,345,609 dont (ii) \$491,710 à la Nouvelle-Écosse; \$462,601 au Nouveau-Brunswick; \$1,927,385 au Québec; \$438,792 à l'Ontario; \$728,762 au Manitoba; \$104,791 à l'Alberta; \$181,568 à la Colombie-Britannique. d) Aucun versement n'a encore été fait dans les zones spéciales à l'extérieur des régions désignées. e) Le coût estimatif total par emploi sera de (i) \$6,153; (ii) par province: Terre-Neuve \$1,615; Île-du-Prince-Édouard \$3,316; Nouvelle-Écosse \$14,652; Nouveau-Brunswick \$6,794; Québec \$4,772; Ontario \$7,366; Manitoba \$3,070; Saskatchewan \$4,626; Alberta \$11,923; Colombie-Britannique \$2,816. f) Pour les zones spéciales situées à l'extérieur des régions désignées (i) \$12,752; (ii) par province: Ontario \$4,932; Saskatchewan \$5,046; Alberta \$22,248.

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS—L'ÉCLAIRAGE DE L'ÉDIFICE FÉDÉRAL À WHITEHORSE

Question n° 1015—**M. Nielsen:**

1. Qui était l'adjudicataire du contrat pour l'amélioration de l'éclairage dans l'édifice fédéral à Whitehorse?
2. A combien s'élevait l'offre des contracteurs?
3. Les conditions du contrat ont-elles été remplies et combien l'entrepreneur a-t-il touché pour l'exécution des travaux?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. S. Montgomery Contractors Ltd.
2. \$123,412.
3. Non. La somme totale touchée jusqu'à présent est de \$113,416.

[Français]

LES RÉPARATIONS AU QUAI DE BERTHIER-EN-BAS

Question n° 1022—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quelle était la nature des travaux de réparation du quai de Berthier-en-Bas effectués au cours de l'année 1970?
2. Les travaux ont-ils été exécutés sous contrat et, dans l'affirmative, a) qui étaient les soumissionnaires, b) qui a été l'adjudicataire?
3. Si les travaux ont été effectués par le ministère des Travaux publics, a) qui les dirigeait, b) quel a été le coût des matériaux et qui en était le fournisseur, c) combien a coûté la main-d'œuvre et combien de personnes ont été employées?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. On a réparé le coffrage du côté ouest du quai sur une longueur de 120 pieds, une largeur de 12 pieds et une profondeur de 11 pieds.
2. Oui, a) Albert Côté, J. P. A. Normand Inc., Arthur Simoneau, Fonderie de Lauzon Ltée. b) On a adjugé le contrat au plus bas soumissionnaire, Albert Côté.
3. Ne s'applique pas.

[Traduction]

L'AGRICULTURE—LES STOCKS DE POUDRE DE LAIT ET DE CHEDDAR

Question n° 1024—**M. Lambert (Bellechasse):**

Quelle était la quantité de poudre de lait et de fromage Cheddar entreposée au 8 février 1971?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Au 1^{er} février 1971, les stocks de poudre de lait écrémé en

entrepôt se chiffraient par 73,921,000 livres; ceux de fromage cheddar, 56,952,000 livres.

Note: Les chiffres pour la journée du 8 février 1971 sont inconnus.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS

Question n° 1030—**M. Yewchuk:**

1. Combien de cultivateurs de l'Ontario et de l'Alberta n'ont pu rembourser leurs prêts d'hypothèques à long terme à la Société du crédit agricole au cours des années 1961 à 1969?
2. Combien de ces fermes ont été revendues par la Société du crédit agricole au cours de la même période?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole nous fournit les renseignements suivants:

1. Le nombre de prêts en défaut de remboursement qui ont donné lieu, en Ontario* et en Alberta, à l'acquisition par voie juridique des titres de la propriété donnée en garantie, est donné ci-après, par année financière:

	Ontario	Alberta
1961-1962	3	2
1962-1963	1	2
1963-1964	—	—
1964-1965	2	—
1965-1966	3	—
1966-1967	4	—
1967-1968	5	—
1968-1969	2	—
1969-1970	3	3

2. Le nombre de ces propriétés qui ont été vendues est comme il suit:

	Ontario	Alberta
1961-1962	4	2
1962-1963	1	2
1963-1964	—	—
1964-1965	2	—
1965-1966	3	—
1966-1967	3	1
1967-1968	6	—
1968-1969	2	—
1969-1970	2	1

*En Ontario, la Société réalise sa garantie hypothécaire en exerçant le droit de vente prévu à l'hypothèque et non au moyen d'une forclusion. En vertu de cette procédure juridique, elle n'acquiert pas le titre de propriété de la ferme. Pour fins de comparaison, la présente réponse présume que les ventes effectuées en vertu de ce droit de vente en Ontario constituent des acquisitions.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PRÊTS SANS INTÉRÊT AUX PAYS ÉTRANGERS

Question n° 749—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement consent-il des prêts sans intérêt à des pays étrangers et, dans l'affirmative, dans quel but?